

BULLETIN MUNICIPAL

Agon-Coutainville

• ÉTÉ 2017 •

LITTORAL

TRAVAUX

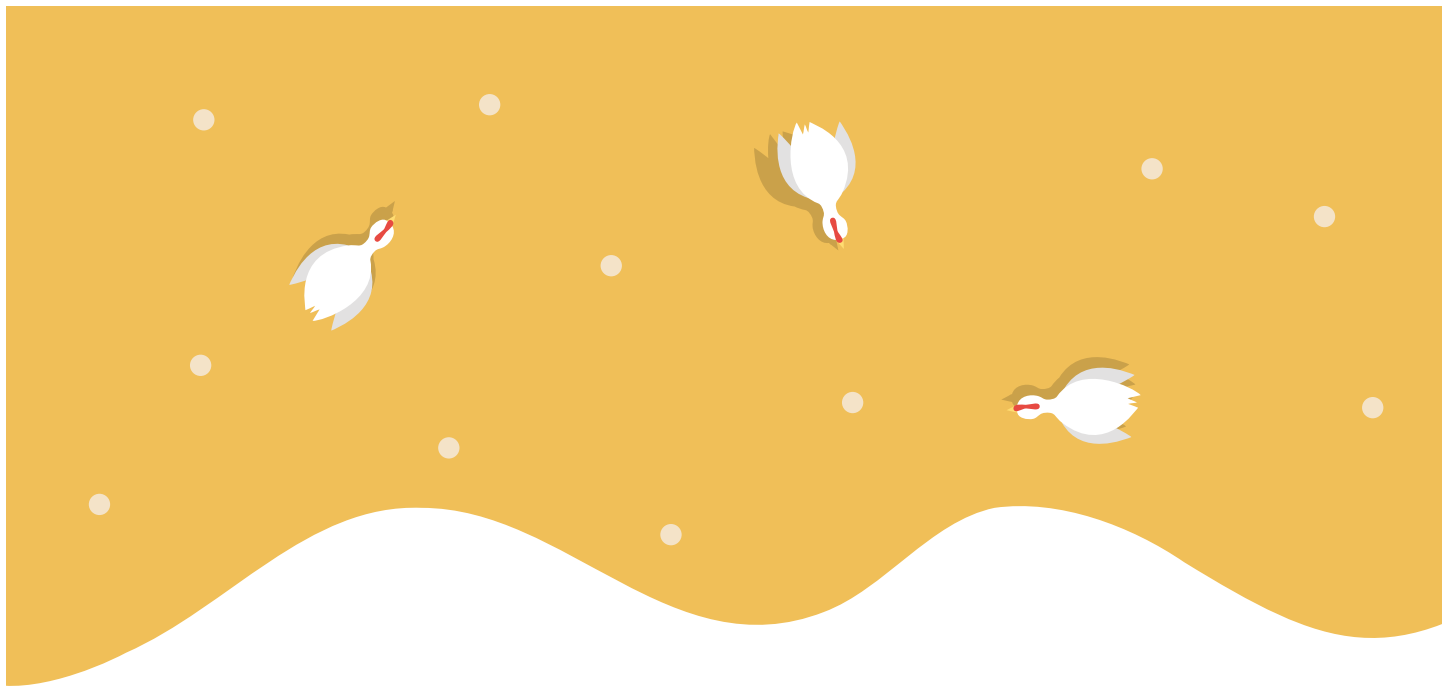
VIE SOCIALE

VIE CIVILE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIVERS





LE MOT DE MAIRE

Vous trouverez dans ce bulletin municipal de nombreuses informations sur la vie de notre commune. Il s'agit d'un travail collectif du Conseil Municipal, auquel se sont associés le personnel administratif et technique.

L'année 2017 marque d'abord pour notre commune un grand changement avec la création de la nouvelle Communauté de Communes "Coutances Mer et Bocage" (CMB). Les compétences de la Communauté de Communes changent et par voie de conséquence, celles de la commune également. Citons des domaines comme le tourisme, l'animation, l'école, les Petits Mousles ou une manifestation comme l'Enduro, pour lesquels la création de la CMB entraîne quelques changements. Mais toute l'équipe municipale fait en sorte que ces changements soient bénéfiques pour chacun de nos concitoyens.

Les gros travaux programmés ont été réalisés, comme la restructuration de la rue Leverrier, l'installation de brises lames au nord du littoral, l'aménagement du skatepark ou la création de nouvelles toilettes publiques. Notre gestion financière rigoureuse et raisonnable va nous permettre d'en réaliser d'autres, et d'envisager une réflexion à plus long terme sur l'organisation de la station et notamment la circulation cycliste et piétonne et l'évolution du littoral.

La vie de la commune, au début de l'année 2017, a été marquée par le séjour au Core d'un groupe de migrants (réfugiés politiques) en attente de leur autorisation de séjour. Leur accueil, pendant 3 mois, était une décision de l'État et non de la Commune. Mais Agon-Coutainville les a accueillis chaleureusement et je remercie les hommes et femmes, nombreux qui ont rejoint les bénévoles venus soutenir ces jeunes réfugiés, partis de notre commune au mois de mai.

Vous savez mes chers concitoyens, combien je suis à votre écoute et présent parmi vous. Je tiens particulièrement à remercier les associations et tous les bénévoles qui participent activement à la préservation de cette atmosphère de "bon vivre" de notre commune, richesse immatérielle particulièrement précieuse.

A vous tous, commerçants, artisans, indépendants et libéraux, professionnels de la terre et de la mer, résidents et estivants, actifs et retraités, je souhaite un bel été à Agon-Coutainville.

Christian Dutertre, Maire d'Agon-Coutainville.



• 04 •

DÉFENSE CONTRE LA MER

• 04 à 05 •

DIGUE DU PASSOUS
PROMENADE
ZONES HUMIDES
BAIGNADE & PLAGE
PROMENOIR



• 06 •

AMÉNAGEMENT RD 44

HYPER BOURG EST
MAISON FRANÇOIS
PLACES 10MN
SANITAIRES PUBLICS

• 07 •

TRAVAUX RUE LEVERRIER
TRAVAUX DIVERS
PROJET SNOTRA



• 17 à 18 •

COMMERÇANTS
CONTACTS UTILES

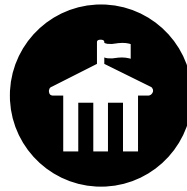


• 08 •

COUTANCES
MER & BOCAGE
CMB
HORSE BALL
CONNEXION
CIMETIÈRE

• 09 à 12 •

MIGRANTS
JUMELAGE
ARCHIVES
JAZZ SOUS LES POMMIERS
INAUGURATION
DU SKATEPARK
JEUX MARE DE L'ESSAY
LES ÉVÉNEMENTS À VENIR



• 13 •

EAU POTABLE

• 14 •

FINANCE & FISCALITÉ

• 15 •

CARTE D'IDENTITÉ
RECENSEMENT MILITAIRE
ETHYLOTESTS
FRELONS ASIATIQUES
UNE ATTENTION
POUR LES RETRAITES

• 16 à 17 •

ARRÊTÉS



• 18 •

ADOpte UNE POULE
ORDURES MÉNAGÈRES
DÉCHETS VERTS
CARTONS
SAC POUBELLE
MOBIL-HOMES

Défense contre la mer



Le maintien du trait de côte est une préoccupation constante de la municipalité. Soucieuse de préserver le cordon dunaire depuis la Poulette jusqu'à Blainville pour protéger le nord d'Agon-Coutainville, des travaux importants ont été entrepris. Ils sont issus d'une réflexion commune avec Blainville-sur-Mer car nous partageons un territoire spécifique de la côte des havres. Les exemples du Cap Ferret, de St-Malo et de Wissant ont été une base d'analyse pour dégager une solution douce. Ce chantier se déroule en plusieurs phases.

La première ligne est constituée de poteaux installés sur deux lignes et décalés. Profondément enfouis dans le sable et implantés à proximité les uns des autres, ils doivent casser la vague. Des accès ont été aménagés pour le passage des piétons, des engins de chantiers et des professionnels de la mer.

La seconde ligne est assurée par des épis constitués de fascines tressées de saules, façon pêcheur. Leur fonction est de retenir le sable porté par le vent.

La troisième ligne est réalisée par des ganivelles placées en pied et en haut de dune. Elles doivent soutenir le sable en bas, en créant un bourrelet et participer au maintien de la crête sur le haut. Elles agissent comme brise vent.

Des pièges à sable, situés en sommet de dune viendront participer au système en améliorant la fixation de la végétation. Sachant que la végétation formée notamment d'oyats et de chardons est un des acteurs importants de la pérennité de la dune.

De temps en temps, en fonction des aléas climatiques, un rechargement en sable sera nécessaire.

L'ensemble du dispositif pourra servir d'exemple pour réaliser la protection du cordon dunaire au sud de l'école de voile qui donne des signes d'érosion.

Mais il faut comprendre que ce dispositif est confronté aux énergies considérables que représentent la mer et le vent. Que ces installations sont humaines, donc périssables et demanderont un entretien constant et une grande vigilance, donc un coût.

Une analyse approfondie de l'évolution du littoral est par ailleurs demandée par l'Etat afin de définir des stratégies et décisions cohérentes à court, moyen et long terme, sur tout le littoral. Sur initiative des communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer et Gouville-sur-Mer, une étude hydrosédimentaire va être effectuée, dans le cadre de la communauté de communes Mer et Bocage.

La Digue du Passous

— La construction initiale

Il faut remonter au début des années 1960 pour que naisse dans l'esprit des habitants du Passous l'idée et la volonté d'édifier une digue de défense contre la mer, à l'image de celle existant depuis longtemps le long de la plage de Coutainville centre.

La station du Passous, comme ses voisines, a connu les tempêtes terribles en 1959, puis en avril 1962 et encore en mars 1967, provoquant un recul important de la dune. La première rangée de maisons s'en trouva fortement menacée, à tel point qu'au moins 7 d'entre elles furent emportées par la mer lors de la tempête de 1962.

La réaction des habitants s'organisa alors, malgré des divergences de vue sur l'objet de l'association de défense à constituer, et sur les caractéristiques de la digue à construire. En définitive, après quelques atermoiements, une association syndicale provisoire organisa une première assemblée générale le 13/12/1964, dénommée "Association syndicale autorisée pour la défense contre la mer de la station balnéaire du Passous" après autorisation préfectorale (dite aujourd'hui ASA du Passous).

Sous l'impulsion de son premier président, M. Anquetil architecte à Coutances, les plans de l'ouvrage à construire furent arrêtés : face à la mer, un plan incliné constitué d'une couche de tange imperméable, sur lequel est disposé un enrochement (blocs de schiste) ; à la suite de la crête, un passage de service ; et enfin, un perré en dalles de béton.

Ces travaux s'exécutèrent pour l'essentiel entre 1964 et 1967, la digue devenant alors apte à assurer sa fonction de défense contre la mer. Mais des travaux de finition se firent encore jusqu'en 1970. Pour sa part, la commune se chargera d'aménager un promenoir sur ce qui avait été conçu comme un passage de service.



Les années passant, on peut imaginer qu'un tel ouvrage exposé aux éléments naturels les plus extrêmes, ait présenté des signes de faiblesse. Les Présidents successifs de l'association, Messieurs Anquetil, Cardineau et Hareau, épaulés de leur conseil syndical, y ont veillé, assurant régulièrement l'entretien de la digue par des rechargements en granit, ou des réorganisations de blocs déplacés ou dispersés.

La reconstruction



Depuis quelques années, devant le constat de dégradations et d'un vieillissement certain de la digue, les services de la DDE Maritime, alors maître d'œuvre, commençaient à alerter l'ASA sur la nécessité d'entreprendre une restructuration complète de l'ouvrage.

C'est ce que l'ASA a donc décidé de faire. Des contraintes administratives successives ont sérieusement retardé la préparation du projet de travaux confié au bureau d'études ANTEA. Mais ces obstacles une fois levés, le principe et le financement des travaux de restructuration de la digue ont été adoptés à 81% des votants lors d'une AG extraordinaire du 9/11/2013.

Et aussitôt, après la procédure d'appel d'offre, le marché de travaux a été conclu à des conditions favorables avec la société Eurovia.

Ce chantier qui s'est avéré en réalité une véritable reconstruction de la digue de 1967, a démarré à la toute fin de l'année 2014. Il était programmé en 3 tranches sur 3 années, hors la période estivale de juin à septembre. Et à la fin de ce mois de mai 2017, il se trouve terminé, 50 ans après la construction initiale de la digue !

Plus de 40 000 tonnes ont été approvisionnées, avec des blocs de 3 à 4 tonnes. Chacun a donc pu se rendre compte directement de la nature et de l'importance des travaux stipulés au cahier des charges, lesquels ont consisté à :

- Déposer la digue ancienne et faire le tri des blocs
- Creuser en pied de digue à moins de 2m50 afin d'installer un géotextile dans le fond
- Disposer sur le plan incliné une première couche de blocs de réemploi, puis une deuxième couche de blocs de granit imbriqués les uns dans les autres
- Installer en crête un géotextile et disposer pareillement des blocs de granit sur une hauteur de 60 à 80 cm par rapport au promenoir, le tout sur un linéaire de 1350m.

Un grand merci s'adresse à tous les adhérents de l'ASA du Passous pour la confiance et le soutien qu'ils ont accordés au bureau syndical de l'association à l'occasion de cette lourde entreprise menée dans l'intérêt de tous.

A SAVOIR : Les travaux ont été commandés par l'association syndicale autorisée (ASA) de la Digue du Passous (1450 adhérents). Le montant des travaux effectués par EUROVIA est à 1530 800 € HT. Maurice-Pierre Robin est président de l'ASA du Passous.

Promenade dans notre commune

La demande de circuits pédestres est importante dans notre commune. Plusieurs sentiers de randonnée balisés existent, créés par l'ancienne communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande. La mise en valeur des chemins ruraux d'Agon-Coutainville effectuée depuis l'an dernier a naturellement conduit à proposer d'autres circuits pédestres, invitant à découvrir les différentes facettes de la commune. Pour cela une petite brochure décrivant cinq circuits a été éditée et est à la disposition de chacun à l'Office de Tourisme ou la Mairie.

Zones humides

La commune d'Agon-Coutainville, soucieuse de protéger et de valoriser les zones humides présentes sur son territoire s'est associée à l'association AVRIL dans un projet de valorisation des petites zones humides à l'échelle du Pays de Coutances.

Les premières actions de gestion et de valorisation seront mises en place cette année.

L'objectif du projet serait, à plus ou moins long terme, de relier plusieurs zones humides présentes sur le territoire de la commune via un circuit pédestre empruntant les chemins ruraux.

Baignade & plage lors de la saison estivale

Comme chaque année des nageurs sauveteurs seront présents sur les 4 postes de notre commune. Ces postes sont ouverts de 11h jusqu'à 19h.

Promenoir

Afin d'assurer votre sécurité, le promenoir sur son intégralité est interdit à la circulation des deux roues du 1^{er} juillet au 31 août. L'interdiction est affichée sur chaque poste de secours. En cas de non-respect des conventions pourront être établies. Seule une dérogation est prévue pour les vélos pousseurs à usage des personnes à mobilité réduite.

Aménagement RD 44

Dès le début de notre mandat, nous avons envisagé une réfection totale de cet axe routier, partant du cimetière, jusqu'au Passous.

Le projet est aujourd'hui commencé, il a été confié au cabinet PRYTECH, lequel nous a présenté le diagnostic paysager et routier.

Une prochaine réunion est programmée au mois de Juin avec le bureau d'étude, pour envisager les orientations.

Compte tenu du coût définitif, il sera envisagé 2, voire 3 tranches de travaux :

- Du cimetière au centre Bourg (entrée de ville)
- De l'église jusqu'au rond-point de la charrière du Commerce
- Du même rond-point jusqu'à la mer.

Il a été établi un calendrier qui précise les échéances suivantes :

- Etude de projet, y compris appel d'offre : Début 2018
- Première tranche de travaux : 2018
- Deuxième et troisième tranche : 2019.

Ces travaux comprendront la réfection de tous les réseaux souterrains et l'effacement des réseaux aériens.

Ces tranches dépendront de la participation financière du Conseil Départemental, n'intervenant qu'au niveau du revêtement final.

Hyper Bourg Est

Le PLU comporte 6 zones à aménager, qui ont fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). La Commission d'urbanisme a décidé de hiérarchiser ces zones et de prioriser la zone "Hyper Bourg Est", pour plusieurs raisons : densifier le cœur de bourg avec logements, commerces et services...

Redistribuer et réorganiser la circulation du centre bourg (cimetière, maison de retraite, école, Mairie...).

Aujourd'hui, nous avons également démarré le projet d'aménagement de la RD 44, entrée de Bourg jusqu'au Passous, en passant par l'église. Ce projet impliquera une circulation vers les écoles et un aménagement des abords de l'église.

A ce jour, une consultation est engagée auprès des architectes urbanistes pour nous accompagner dans notre réflexion.

Maison Lefrançois

La maison Lefrançois et le terrain adjacent, situés dans la zone humide, furent achetés par la commune pour servir à la création du rond-point dit "du bulot". Mais la largeur des accotements de l'avenue du Passous furent suffisants pour ne pas empiéter sur le terrain qui resta en l'état. Longtemps le devenir de la parcelle fut une source de réflexions. En définitive, il fut décidé d'abattre la maison, inutile et insalubre et d'aménager les terrains pour y planter des osiers avec l'association "Art et Créations" ainsi que des saules qui vont servir à l'entretien des fascines du bord de mer. Ce terrain a donc retrouvé une vocation conforme au bien commun.

Places de stationnement 10 mn

Dans les parties urbaines de notre commune, le stationnement est un souci qui demande discipline et régulation. C'est dans cet esprit que nous avons délimité les places de stationnement sur les artères qui viennent d'être refaites.

De plus, pour faciliter l'accès à leurs clients plusieurs commerçants ont fait la demande de places de stationnement à durée limitée pour limiter les voitures "ventouses".

Aussi pour améliorer la fluidité, des places de stationnement, limitées à 10 minutes, ont été réalisées devant les commerces.

Ces places sont matérialisées par des traits bleus et jaunes alternatifs avec la mention "10 minutes".

Sanitaires publics, place du 28 juillet

Les anciens sanitaires, vétustes et difficiles d'entretien, ne permettaient pas l'accès aux P.M.R. Situés derrière l'Office de Tourisme ces nouveaux sanitaires autonettoyants ont été réalisés par des entreprises majoritairement locales, ils répondent aux normes en vigueur. Le coût s'élève à 71 624 € pour la commune (Honoraires compris). Ces toilettes seront ouverts de 8h à 00h et de 6h à 00h les jours de marché.

Travaux Rue Leverrier

Les travaux de la rue Leverrier sont dans la continuité de ceux réalisés rue Siméon Luce. Cette phase de chantier a concerné les rues des Poilus, Marquez, Guilherme et Lavolo, ainsi que les petites transversales entre la rue des amiraux Mecquet et la rue Leverrier. Ils s'inscrivent dans notre volonté de mettre les infrastructures de la commune à niveau.

Le but était d'améliorer les conditions de circulation en matérialisant les zones, de mieux conduire les eaux de pluie qui stagnaient en flaques et mares, de remédier aux fuites du réseau d'eau potable, de sécuriser les alimentations de téléphone et d'électricité soumises aux aléas du bord de mer, de moderniser l'éclairage public pour passer du fluo-mercure au Led.

En conséquence, c'est une opération complète de voirie qui a été entreprise pour enfouir les ouvrages recevant la pluie et effacer l'ensemble des réseaux.

Cette opération a été le fruit d'une coopération réussie entre les maîtres d'ouvrage que sont la municipalité représentée par l'ensemble de la commission travaux, le SDEM (syndicat d'électricité de la Manche), le Sdeau 50 (syndicat départemental de l'eau) et la maîtrise d'œuvres assurée par le cabinet Técam.

Les entreprises choisies, Allez, CISE TP, Colas, Urba Signes, ont fait preuve d'un sens du service remarquable ainsi que d'une grande réactivité.

Au total, cette opération est une réussite collective qui modernise et embellit notre commune.



Travaux sur la commune

Comme chaque année, tous travaux sont interdits entre le 1^{er} juillet et le 31 août sur une partie de la commune. Un arrêté municipal est à votre disposition à la mairie.

Projet SNOTRA

Le SMEL (Synergie Mer et Littoral) pilote actuellement le projet SNOTRA : Sargasse de NOrmandie ValorisaTION d'une Ressource Algale.

La sargasse japonaise est une algue originaire du Pacifique Nord-Ouest qui a connue deux introductions majeures hors de sa zone native : la première dans les années 40 au Canada et la seconde dans les années 70 en Europe. Plusieurs sources sont à l'origine de l'introduction de la sargasse, la principale a fait suite à l'importation de naissains de l'huître japonaise *Crassostrea gigas* pour la culture ostréicole. Ces caractéristiques biologiques (croissance très rapide, capacité de reproduction élevée, dispersion efficace...) lui ont permis de se disperser, de s'établir et même parfois d'envahir avec succès de nouvelles zones. Depuis on la qualifie d'algue exotique envahissante.

Sur les côtes normandes, la sargasse japonaise est très dense en fin de printemps et en début d'été et son échouage occasionne des gênes pour les conchyliculteurs, le trafic maritime et le tourisme.

L'impact de la sargasse vis-à-vis des activités conchylicoles a initié une première étude : le projet SARGASSES (2014-2016) qui a porté sur l'étude de la problématique des sargasses sur la production mytilicole et les possibilités de valorisation sur le secteur de Bricqueville-sur-Mer. Le projet SNOTRA a ainsi été créé dans la continuité du projet SARGASSES.

Ce projet a été construit et présenté dans l'optique de diminuer la pression des échouages de sargasses sur les concessions conchylicoles touchées et, en parallèle, d'utiliser le potentiel de cette biomasse algale en la transformant en fertilisants ou stabilisants de sol pour le maraîchage.

La création d'une filière de valorisation de la sargasse permettrait ainsi :

- De valoriser positivement une espèce qui a un impact négatif
- De créer différents types d'emplois dans différentes sous filières
- De créer une filière "circuit court" : récolte, stockage, transformation et utilisation au sein du territoire normand.

Coutances Mer & Bocage

Coutances Mer & Bocage est née le 1^{er} janvier 2017, de la fusion des communautés de communes du Bocage Coutançais, de St Malo-de-la-Lande et de Montmartin-sur-Mer. Ce nouvel établissement de coopération intercommunale (EPCI) est composé de 64 communes et Jacky Bidot, Maire du Mesnil-Amand, en est le Président.

Pour faciliter la participation des élus aux projets communautaires, 14 commissions thématiques ont été créées, qui recouvrent les grandes compétences de la collectivité. Travaux et numérique, développement social, économie-emploi-agriculture, santé, affaires scolaires-périscolaires, voirie, culture & patrimoine, commande publique, développement durable (GEMAPI, urbanisme et déchet), eau & assainissement, petite enfance/enfance/jeunesse/PESL, sport, finances, communication. Notez que l'ensemble des élus des 64 communes, qu'ils soient ou non délégués communautaires, peuvent participer à ces commissions. A ce jour, plus de 500 élus se sont inscrits.

Par ailleurs une commission par territoire a été mise en place. Elles visent à favoriser le partage d'informations avec les élus locaux et à permettre le débat sur les besoins propres à chaque territoire.

En termes financiers, retenir que Coutances Mer et Bocage a approuvé, pour 2017, **13 budgets** issus de la consolidation des recettes et dépenses des 3 ex-communautés de communes, fonctionnement et investissement, pour un montant total, de **50,3 millions d'euros**.

CMB pôle de proximité

L'animateur du pôle de proximité de Saint-Malo-de-la-Lande, Monsieur Christian Dutertre a présenté le jeudi 9 février 2017 le pôle de proximité. Cet espace a pour objectif d'accompagner différentes démarches des usagers sur le social, la santé, l'emploi et la famille. Pour permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité, des permanences régulières des vice-présidents territoriaux auront lieu afin de créer du lien avec les communes du pôle ; écouter, informer et proposer ; représenter Coutances Mer et Bocage aux différentes manifestations et rendre compte de l'avancement des projets.

Mmes Bessin, Cochepain, Fanfani, Laplace-Dolonde, Lebret, Polle, Vleminckx et Mrs Fournier, Guillotte, Lemesle, Mauger, Lefournier, Savary font partis des commissions.

Horseball

La saison Pro Elite féminine de Horseball se terminait le 14 mai au Mans ! Les Coutainvillaises remportent un nouveau titre de champion de France Pro Elite. Mathilde Duboscq et Estelle Leguevaques ont été sélectionnées en équipe de France pour disputer les championnats d'Europe qui auront lieu lors du Normandy Horse Show mi-Août.

Agon Coutainville, de plus en plus connectée

Facebook

La page Facebook du Service Culture & Animation de la mairie d'Agon-Coutainville rassemble 3200 fans et près de 18 000 personnes atteintes. On y trouve des publications sur les événements de la commune, les nouveaux commerçants, les informations locales (travaux, panne d'électricité, etc).

Site internet

Le site internet, **agoncoutainville.fr**, accueille 46 000 visiteurs par an dont 7500 visiteurs en Juillet/Août. Sont majoritairement consultés : les comptes-rendus des conseils municipaux, les publications municipales, le menu de la cantine...

SMS

Service SMS : un succès fou ! Plus de 800 personnes ont communiqué leurs numéros de téléphone et bénéficient ainsi des informations relatives à la commune (administratives, culturelles, vie communale...). Inscriptions par mail à culture.mairie@agoncoutainville.fr ou sur www.agoncoutainville.fr.

Mailing

4000 personnes ont confié leur mail pour recevoir des informations sur les principaux événements d'Agon-Coutainville.

Le cimetière est devenu trop petit

La municipalité engage une procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière. C'est un acte légal, prévu par le Code général des collectivités territoriales. Sa condition de forme est un constat d'abandon de la concession, son manque d'entretien, son délabrement et l'envahissement des végétaux.

Le 8 juin dernier, le responsable administratif du cimetière et le policier rural ont constaté l'abandon de sépultures en vue de leur reprise. Cette procédure dure 3 ans, elle est à destination des ayants droit ou des descendants, qui peuvent se manifester auprès des services municipaux.

A savoir : créé en 1846, le cimetière possède 3400 emplacements. Les terrains autour étant privés ont déjà subi à 2 reprises une extension.

Départ des migrants

Les Migrants, résidents du CORE durant 3 mois ont bénéficié de nombreuses activités durant leur séjour à Agon-Coutainville.

La mobilisation a été forte à Agon-Coutainville pour encadrer les 36 résidents Afghans et Soudanais. De nombreuses personnes se sont mobilisées et ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour occuper les journées des jeunes gens qui auraient pu être longues sans leur présence et encadrement.

Suite à la réunion initiée par Mr le Maire d'Agon-Coutainville avant leur transfert de Saint-Germain-sur-Ay, le Collectif Solidarité Migrants 50 a enregistré de nombreuses nouvelles adhésions de bénévoles de la commune qui se sont rapidement et facilement intégrés à l'équipe en place.

Ainsi, les cours de Français ont pu être assurés quasi quotidiennement, les transports nécessaires pour les visites médicales ou les rendez-vous administratifs ont tous été réalisés par l'équipe. Un vestiaire baptisé par les résidents "Le bazar des bénévoles" a été installé dans une salle du camping à côté du CORE, managé d'une main de maître par Isabelle et Dany.

La majorité des résidents aiment et pratiquent le sport. En dehors du cricket, sport national en Afghanistan et du foot, très prisé des Soudanais, qu'ils ont pu pratiquer à volonté sur la pelouse à côté du stade, ils ont aussi bénéficié d'une initiation au rugby, fait du circuit training chaque vendredi et du foot en salle le lundi soir.

Bien d'autres activités ont eu lieu : soirée accordéon, cinéma, rencontres avec le lycée agricole de Coutances, participation à l'opération nettoie ta plage avec l'association Mauna Kéa, visite de fermes, concerts de musique avec la chorale d'Agon-Coutainville mais aussi grâce à l'association Chauffer dans la Noirceur, participation au camp médiéval de Marchésieux, randonnées avec l'association 50000 Pattes, découverte de l'estran et de la pêche à pied avec des bénévoles de l'Association pour la pêche à pied respectueuse de la ressource (APP2R), préparation d'un repas avec le Réseau d'Echanges réciproques de Savoirs...

Des liens se sont créés entre eux et les bénévoles, dont beaucoup vont continuer à les accompagner sur Coutances, dans une nouvelle organisation, puisqu'à présent, ils résident en logements séparés.

Mais la volonté et le dynamisme de toute l'équipe permettra sans aucun doute de poursuivre cet accompagnement de proximité, tout en souhaitant que leur situation se régularise au plus vite.

Jumelage Agon Coutainville & Trinity

La commune d'Agon-Coutainville est jumelée avec la paroisse de Trinity, au Nord-Est de Jersey. L'organisation de rencontres et d'échanges avec les habitants de Trinity est de la responsabilité de l'association "Comité de Jumelage", présidée par Dominique Antunes.

Sont organisés chaque année des échanges avec Trinity, notamment avec une visite des Jersiais à Agon-Coutainville, et des Agonais-Coutainvillais à Trinity.

Cette année, ce sont d'abord les Trinitains qui sont venus. Le 19 Mai, Christian Dutertre, Dominique Antunes et tous les membres du comité de jumelage ont accueilli une délégation de 28 jersiais de la paroisse de Trinity.

Cette délégation était conduite par le Connétable Philippe Lesueur. Les invités étaient hébergés chez des membres du comité de jumelage, qui pour beaucoup d'entre eux avaient déjà reçu leurs hôtes les années passées.

Un repas d'accueil était organisé le jour de l'arrivée, en présence de Monsieur le Maire. Ensuite ce sont les familles qui ont pris en charge les invités pendant les trois jours de visite.

Le lendemain, le Comité a proposé une découverte du nord Cotentin, et une visite de la Cité de la mer, chaque visiteur étant conduit par son hôte.

Le Dimanche, tous se sont retrouvés à la Mare de l'Essay, pour un traditionnel tournoi de pétanque qui a été remporté par les Trinitains. Un pique-nique sur place a clôturé cette visite.

Les Agon-Coutainvillais sont à leur tour invités à Jersey le 23 Septembre. Nos concitoyens qui souhaitent participer à ces échanges sont invités à rejoindre le comité de jumelage, qui est ouvert à tous (pour cela prenez contact à l'adresse suivante : mansloth@wanadoo.fr).

Concert Jazz

La fanfare "Ekrem Mamutovic Orkestar" a joué sur le marché de Coutainville dans le cadre de Jazz sous les Pommiers le samedi 20 mai de 11h15 à 12h15. Le groupe s'inscrit dans la continuité d'une célèbre famille de musiciens serbes.

Inauguration du skatepark

Samedi 27 mai, diverses animations proposées par Mauna Kea ont fait la joie des jeunes amateurs de skate dès 14 h. L'après-midi, débutants comme initiés ont pu profiter du matériel et des structures du skatepark à cette occasion. A 18h le groupe hip hop "Fresh Caen Camp" venu de Caen a clôturé la journée par un concert en plein air devant un public conquis et de divers horizons. Un goûter était offert à cette occasion.

Jeux de la mare de l'Essay

Les professionnels de la Petite Enfance ne trouvaient pas de jeux adaptés aux petits à la mare de l'Essay. Cette remarque a été remontée et deux membres de la commission travaux ont pris en charge cette demande. Nous les en remercions. Deux jeux ont été retenus, un camion de pompier et un ensemble toboggan avec pont. Ces jeux ont pour but d'accompagner le développement de la motricité des enfants.

Par ailleurs, des barrières et des poubelles ont été disposées pour interdire les intrusions d'animaux et améliorer encore, la propreté de cet endroit unique de la commune, au charme bucolique.

Archives filmées privées Collecte sur Agon Coutainville

— Marc Held et la joie des images

En 2016, le service culturel de la Mairie d'Agon-Coutainville organisait une exposition du photographe et designer Marc Held. Les souvenirs du Club Mickey, les soirées de danse sur le casino de la plage, les cours de natation en eau froide, tout revenait en mémoire. Pour l'exposition, un court montage de films amateurs couleurs de la même époque avait été réalisé, contrepoint en mouvement à la joie des images.

— Collecter pour partager

Nombreux furent nos concitoyens à nous faire part de leurs films amateurs et à vouloir les partager. Avec la Fabrique de Patrimoines en Normandie (situé à l'Abbaye aux Dames à Caen), nous mettons en place une collecte de ces archives privées, avec numérisation des bobines. La Mairie d'Agon-Coutainville se propose d'en valoriser les contenus, et d'en tirer des montages thématiques qui seront régulièrement projetés au cinéma (scènes de plage, fêtes locales, pêche, loisirs, mode, etc).

— Modalités

Les films restent votre entière propriété. Après signature d'une convention entre la Mairie d'Agon-Coutainville et La Fabrique des Patrimoines, les bobines leur sont confiées temporairement pour numérisation, puis vous sont restituées. La Fabrique pourra en conserver une version numérique, mais n'en disposera qu'avec votre accord et uniquement pour des projets à valeur patrimoniale. La signature de cette convention n'implique aucune contrepartie monétaire.

Le projet pouvant se révéler très vaste et riche, les dépôts et signatures des conventions se feront **uniquement sur rendez-vous** auprès du service culture & animation, soit par mail à culture.mairie@agoncoutainville.fr, soit par téléphone au 02 33 76 67 30.

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

— Cet été, plongez dans des bains de couleurs !

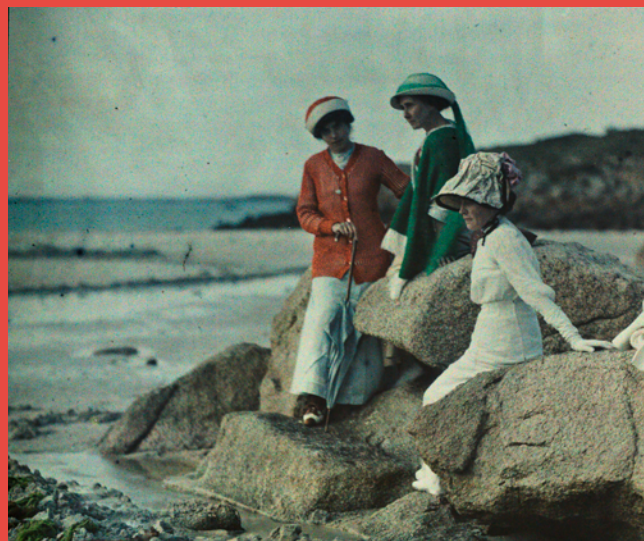
Grand bain ou petit bain ? C'est la question de l'été 2017. Un bain de couleurs assurément, indoor ou outdoor, en grand ou en petit format, c'est ce que proposent les deux expositions photographiques organisées par la commune.

Grand Bain Agrandis et exposés en plein air, (sur la digue, dans le centre mais aussi dans le bourg et au Passous), les autochromes du photographe cherbourgeois Gustave Gain (1876-1945), nous plongent dans la douceur d'un grand bain de couleur. Chimiste puis professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, Gustave Gain s'empare très tôt de ce nouveau procédé photographique commercialisé par les frères Lumière en 1907 et qui permet de capter, à la manière des tableaux pointillistes, la couleur.

Adeline en maillot vert, Adeline en voile jaune sur le sable blanc des plages de la Manche, Adeline et ses bouquets de fleurs, son modèle préféré se prête à toutes les mises en scène de son époux photographe. Car la technique réclame patience et immobilité, une fixation du geste que nous percevons, un siècle plus tard comme une éternelle quiétude.

Petit Bain De son côté, avec son iPhone, Mig20 aka Vincent Migrenne shoote des instants volés, des moments charmants, des scènes grotesques ou bizarres, ou drôles, ou improbables, ou tout ça en même temps de Paris, Pantin, New-York, Coutainville, Hambourg ou Palavas les Flots. Sans trucage ni montage, ses petits formats carrés 20x20 cm nous immergent, dans la galerie du Petit Office, dans des Bains de couleurs souvent très chauds et aussi parfois, assez froids.

Bains de couleurs, une exposition en deux actes à retrouver à partir du 8 juillet.



■ Petit Office

Expositions de peintures, d'aquarelles, de photographies, collectifs d'artistes et de créateurs, associations. Le Petit Office est disponible à la location (semaine ou week-end) tout au long de l'année.

Renseignements et réservations auprès du service culture & animation : culture.mairie@agoncoutainville.fr ou au 02 33 76 67 30.

■ Pique-nique en bord de mer

À côté de la Plancha, un moment de partage face à la mer. Rendez-vous les mardis 11 juillet, 18 juillet, 25 juillet, 1^{er} août, 8 août, 15 août et 22 août. Commandez-le en ligne cuisiné par la Plancha ou venez avec votre panier. Rafraîchissements offerts par la Municipalité.

Réservation sur www.agoncoutainville.fr

■ Les marchés de l'été

Rendez-vous les jeudis de 18h à 20h, Place de Gaulle pour des marchés (bio et artisanat), en musique live.

52nd Road Trio (13 juillet), Clarinette Marmelade (20 juillet) Savoy Swing Trio (27 juillet), Clara Lionza (3 août), Rock en Brousse (10 août), Hurricane (17 août), Collectif Algorithme (24 août).

■ Concert Kiz & Metro Verlaine + Feu d'artifice



Le 14 juillet, Place du 28 juillet & du marché.
Le duo KIZ s'est fait connaître en produisant des titres composés grâce aux sonorités d'objets du quotidien.
Concert de Metro Verlaine (20h30), Concert de KIZ (22h), Feu d'artifice (23h30).

■ Ciné Manoir



Projection en plein air à la nuit tombée dans l'enceinte du Manoir de Coutainville du chef d'œuvre de Stanley Donen et Gene Kelly, "Singin' in the rain", comédie musicale haute en couleur de 1953. Ouverture le 20 juillet à 19h, concert de jazz à partir de 20h, film à 22h30. Dégustations et food truck sur place. Entrée 3 €.

Réservation conseillée au 02 33 76 67 30 ou sur culture.mairie@agoncoutainville.fr

■ Hissez les Voix

Place du Passous. Casting des candidats au Casino le jeudi 27 juillet (dès 14h), concours Hissez les Voix & concert d'Archimède, le vendredi 28 juillet (dès 14h), concert des jeunes talents avec Aerolive + Veik, Shake the Ronin + Bafang le samedi 29 juillet (dès 20h). Gratuit.

02 33 76 67 30 ou culture.mairie@agoncoutainville.fr



■ Coutainville la plage

Organisé par Mauna Kea. Des concerts, un village des sports, un village des artistes, un village du bien-être, un village de l'environnement, une régata de catamarans, et beaucoup d'autres surprises...

■ Ciné Plein air

Le jeudi 17 août à la Mare de l'Essay. Sur grand écran et en plein air, projection à 22h30 du film d'animation français "L'illusionniste" de Sylvain Chomet, réalisateur des "Triplettes de Belleville" d'après un scénario inédit de Jacques Tati. Tout public. Précédé d'un concert de "Super 5" à 20h30. Soirée gratuite. 02 33 76 67 30.

■ Enduro pédestre des sables

Le 19 août. Plage du Centre : Eveil athlétisme (10h45), départ Poussins (11h), départ Enfants (11h15).

Plage Plancha : départ Adultes (dès 12h), courses mixtes (14 km & 7 km).

Tarifs : 10€/adulte, 5€/enfant. Inscription en ligne sur le site de l'Enduro.

■ Défilé de l'élégance

Le lundi 21 août, à l'occasion de la dernière course hippique de la saison, venez défiler chapeauté (hommes et femmes bienvenus !) et admirer les créations de la section chapelier/modiste du Lycée Professionnel des Métiers de la Mode à Coutances. Rendez-vous à l'hippodrome.

■ Forum des associations

Rendez-vous le samedi 9 septembre de 10h à 16h, au collège "Les Embruns" d'Agon-Coutainville pour le Forum annuel des associations. Sur place : informations et inscriptions auprès d'une cinquantaine d'associations sportives, culturelles, caritatives ou de loisirs. Les associations peuvent s'inscrire dès maintenant sur www.agoncoutainville.fr pour réserver leur espace.

■ Rencontres photographiques

Les 16 et 17 septembre, à l'Espace culturel & Petit Office. Amis photographes, amis des photographes, venez vous rencontrer autour de cette passion commune : la photo. Stage, exposition, projection de films et discussions foisonnantes sont au programme. Programme complet à retrouver sur le site de la commune.

■ Journée verte et bleue

Les 21 & 22 octobre. Au programme : partage de plantes, expositions, promenade, marché bio. Si vous souhaitez participer à cette journée, contactez le service culture et animation au 02 33 76 67 30 ou envoyez un mail à culture.mairie@agoncoutainville.fr.

■ Marché de Noël

Les 25 & 26 novembre. Collège des Embruns. De 14h30 à 19h le samedi. De 10h à 18h le dimanche.

Un petit tour pour y faire un tas d'achats très sympas, y manger de bons produits, rencontrer le Père Noël et se faire photographier avec lui !

▲ AGENDA ▲ DES MANIFESTATIONS

**Les événements présentés
sont organisés par le service
culture et animations.
Retrouvez l'ensemble
du programme dans
l'agenda des manifestations.**

Eau potable

■ La gestion de l'eau potable

Ouvrir un robinet est un geste ordinaire effectué plusieurs fois par jour. Ce n'était pas le cas deux générations avant nous. Ce n'est toujours pas le cas pour 1,1 milliard de personnes. Pourtant l'ONU a reconnu en 2010 que l'accès à l'eau potable était un droit fondamental pour chaque homme. La quantité minimale pour chaque être humain est de 20 litres d'eau par jour avec un accès de moins de 15 minutes de marche. Cette décision a pour objectif de réduire les inégalités dans le monde. L'OMS évalue à 8 millions par an les morts liés à la présence d'eau polluée. Et demain ?

■ Répartition de la ressource & Organisation dans la Manche

L'eau souterraine obtenue grâce aux sources et forages représente 60% de la ressource, le reste étant prélevé dans les rivières. Les possibilités des aquifères dépendent des types de roches. Dans les roches très anciennes (>300 M années) qui sont des roches cohérentes (granite, schistes...) l'eau s'infiltre dans les fractures et fissures de la roche à l'origine d'une ressource limitée. Dans les terrains sédimentaires (< 60 M d'années) comme les sables, les faluns, qui sont des roches meubles, l'eau occupe tous les pores de la roche. Dans ce cas la nappe aquifère est étendue.

Dans ces différents cas : eaux acides et agressives du socle, eaux dures des terrains sédimentaires, eaux de surface de qualité variable, il faut procéder à des traitements adaptés pour produire de l'eau potable. L'organisation territoriale encadre les différents aspects de cette problématique : la DDTM qui encadre la recherche hydrogéologique, la DREAL qui surveille l'environnement, l'ARS qui procède aux analyses de qualité des eaux.

■ Evolution de la gestion de l'eau

Le service de distribution d'eau d'Agon est confié par traité de concession à la Société Sablaise des Eaux en février 1935. Les premières canalisations du centre de Coutainville datent de cette époque. Mais il a fallu attendre les années 1970 pour que l'ensemble de la commune soit desservi. A cette époque l'eau était prélevée dans la Siame. Les vestiges de l'usine de traitement sont encore visibles.

Depuis plusieurs décennies l'eau souterraine du bassin de Sainteny, produite par le SYMPEC a remplacé l'eau de rivière dont le débit était insuffisant par rapport à l'augmentation de population estivale. La gestion des ouvrages a été déléguée par affermage à la SAUR. La commune a confié de nouveau en 2012 la gestion de l'eau (et l'assainissement) à la SAUR. Le contrat court jusqu'en 2022.

■ La nouvelle organisation autour de l'eau potable

Face à l'hétérogénéité des situations dans le département, les collectivités actrices de l'eau potable ont cherché à sécuriser la production par la création du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche en 2012. La commune d'Agon-Coutainville y a adhéré.

Le rôle du Sdeau50 est d'assurer une gestion solidaire de la production d'eau potable et d'apporter l'appui technique aux collectivités qui n'est plus assuré par les services de l'État.

La nouvelle réorganisation territoriale de 2016 est à l'origine de nouveaux statuts afin de donner des prérogatives supplémentaires au syndicat et de renforcer la solidarité entre ses adhérents. Le nouvel organigramme comprend à sa base les commissions locales de l'eau qui gardent leur autonomie financière pour rester proche des utilisateurs.

■ Le CLEP d'Agon Coutainville

En adoptant les nouveaux statuts de SDEAU la commune s'est engagée à créer sa commission locale. Le CLEP d'Agon est né le 19 octobre 2016. Il est composé de l'ensemble du conseil municipal. Ses représentants au Comité du SDEAU50 sont Jean-Michel Lefournier et Arlette Laplace-Dolonde, qui a été élue présidente du CLEP. Le CLEP Agon a également désigné ses représentants au CLEP SYMPEC.

Le CLEP d'Agon est adhérent pour les compétences obligatoires et celles à la carte. Son rôle est d'assurer la gestion quotidienne du service d'eau potable (confiée par contrat d'affermage à la SAUR), de programmer les investissements annuels, d'élaborer le projet de budget et tarif de l'eau.

■ Votre nouvelle facture 2017

La première facture 2017 tient compte de ces modifications et présente, pour la première fois, la mention du SDEAU50/CLEP d'Agon-Coutainville.

L'affirmation selon laquelle "L'eau paye l'eau" est toujours d'actualité. Le prix de l'eau se décompose en 3 parties : la production et la distribution de l'eau potable (en bleu), la collecte et le traitement des eaux usées (en vert), les taxes et redevances au profit d'organismes publics (en gris). Le détail au verso répartit les parts fixes et variables pour la collectivité et le délégataire. La facture de mai est basée sur une estimation de la consommation annuelle à partir des consommations réelles des années précédentes qui figurent sur la page 1.

Les acomptes versés à l'Agence de l'eau reviennent à la collectivité par les aides que l'Agence apporte au moment des diagnostics et rénovations des réseaux qui sont programmés.

■ Les défis planétaires

Au rythme actuel du changement climatique à l'échelle mondiale les terriens devront faire face à un déficit hydrique global de plus de 40% d'ici 2030. Ces changements renforceront les inégalités entre les pays, les territoires et les couches sociales.

"L'eau est le miroir de notre avenir" écrivait Gaston Bachelard.

DDTM

Direction
départementale des
territoires et de la mer

DREAL

Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement

ARS

Agence Régionale
de la Santé

SYMPEC

Syndicat Mixte de
Production de l'Eau
du Centre Manche

Quelques chiffres 2015

61,5 km
de réseaux

3407
branchements

202 656 m²
consommés

84,6%
rendement du réseau

59,48 m³/an
consommation moyenne

Finance & Fiscalité

Nous sommes à mi-mandat, il est bon de faire un rappel de la situation financière de notre Commune. Celle-ci conditionne bien sûr nos possibilités d'investissements.

■ Rétrospective

Sur les années 2014/2015/2016 : Nous avons dû faire face à une importante diminution de nos recettes puisque la dotation d'état (DGF) a diminué de 185 000 €. De plus nous avons subi le désengagement de l'état pour l'instruction des permis de construire. Cela génère une nouvelle dépense récurrente. Nous avons toutefois réussi à maintenir une capacité d'autofinancement brute de 1 005 000 € fin 2016 grâce à l'évolution des impôts locaux : + 134 000 (80 000 dus à l'augmentation des taux : de + 5% pour la taxe d'habitation, +9% pour le foncier bâti et les 54 000 restants viennent des nouvelles constructions et de la revalorisation des bases). Nous avons aussi maîtrisé les dépenses de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement et les recettes spécifiques d'investissements : Taxe locale d'aménagement et récupération de la TVA et une recette exceptionnelle en 2014 de 700 000 € (vente de terrains) ont permis de rembourser le capital annuité emprunt (420 000 €) et de financer les divers investissements : 1 226 000 en 2014, 677 000 en 2015 et 1 412 000 en 2016 soit un total de 3 315 000. Il a été également investi 800 000 € au titre des budgets annexes.

■ Prospective

Sur les années 2017/2018/2019 : En 2017 la dotation d'état diminuera encore de 70 000 €, la recette "impôts locaux" n'augmentera que très légèrement puisque les taux sont maintenus au niveau de 2016.

En 2017 nous devons budgétairement enregistrer les transferts de charges vers la nouvelle communauté "Coutances Mer et Bocage" concernant les compétences suivantes : Tourisme, sports pour certains équipements, écoles, enfance et jeunesse, petite enfance, médiathèque et bibliothèque. La nouvelle communauté étant en fiscalité professionnelle unique, le financement des transferts (charges et recettes) est réalisé obligatoirement par un mécanisme de compensation afin de garantir la neutralité financière entre la commune et l'inter communauté.

■ Taxes locales

Il a été acté un principe de neutralité fiscale : les variations des taux doivent être sans conséquences pour les Communes et le contribuable. Suite à la fusion, le contribuable est soumis à une fiscalité globale (commune + communauté) identique en 2017 à celle de 2016. Pour la taxe d'habitation le taux global reste à 20,40%, la taxe foncière bâti à 18,87%, la taxe non bâtie à 28,94%. Ces taux sont bien inférieurs aux taux moyens (département et national) des communes de notre strate (2000 à 3500 habitants) Nos taux sont également inférieurs à ceux des communes à caractère balnéaire proches de nous : Jullouville, Bréhal, Carteret, St-Pair-sur-mer. Le Ministère de l'Intérieur classe toutes les Communes de France par strates suivant le nombre d'habitants permanents. Notre Commune compte 2923 habitants permanents. Les ratios financiers sont établis en fonction de la strate. Ils nous sont imposés. Nos budgets doivent respecter les règles et obligations de cette strate. 3343 habitations principales et secondaires sont assujetties à la taxe d'habitation (et bien sûr au foncier bâti). Les habitations secondaires représentent 52% du total.

■ Evolution de la dette

En 2017 le remboursement (capital +intérêts) sera de 505 000, fin 2017 il sera de 456 000 et fin 2018 de 280 000. Le capital restant dû au 01/01/2017 est de 1 605 000 €.

■ Nos possibilités d'investissements

Compte tenu de l'excédent disponible fin 2016, 1 400 000 d'euros seront consacrés à l'investissement 2017, y compris les dépenses de défense contre la mer, inscrites en fonctionnement. Les travaux importants (Maison des associations, aménagement de la RD 44 entre le Cimetière et le Passous) pourront être financés par la mise en place d'emprunts fin 2017 et courant 2018. La diminution de la dette donnera une possibilité d'emprunt à hauteur de 2 700 000 euros tout en maintenant une capacité d'autofinancement au niveau actuel.

Les investissements sur les 3 prochaines années pourraient avoisiner 5 000 000 euros.

La carte d'identité à portée de clic !

Depuis le 2 mars 2017, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de Carte Nationale d'Identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de Carte Nationale d'Identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande en ligne, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr/> et saisir votre état civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent du guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil de récupérer les informations enregistrées en ligne. Pensez à noter ou à imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

ATTENTION : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Grâce à la pré-demande en ligne de Carte Nationale d'Identité en ligne :

- Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil
- Dans de nombreux cas, vous n'aurez plus à produire de documents d'état civil
- Vous bénéficiez d'un alignement des délais des CNI sur ceux des passeports
- Vous réduisez votre temps d'accueil au guichet.

Recensement militaire

Recensement de tous les jeunes nés en 2001 qui doivent se présenter le mois de leur anniversaire à la mairie munis de leur pièce d'identité et leur livret de famille. N'oubliez pas que l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Ethylotests

La mise à disposition d'éthylotests chimiques ou électroniques est obligatoire dans les débits de boissons et établissements fermant après deux heures du matin. Le non-respect de cette obligation constitue une infraction et les établissements concernés peuvent faire l'objet d'un avertissement voire d'une fermeture.

Frelons asiatiques

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ou l'apparition de chenilles processionnaires dans votre jardin, n'intervenez pas vous-même. Prenez contact avec la mairie qui vous donnera la conduite à tenir.

Une attention pour les retraites

A SAVOIR : L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) s'adresse aux retraités qui ont atteint l'âge légal de la retraite et qui ont peu ou pas cotisé ; elle a été revalorisée le 1^{er} avril 2017.

Ce dispositif remplace le minimum vieillesse. Si l'ensemble de vos revenus n'atteint pas ; si vous êtes seul 9609,60 €/an, ou pour un couple 14918,90 €/an, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier de cette allocation qui vous permettra d'accéder selon votre situation familiale à l'un de ces plafonds.

Il faut noter toutefois qu'au décès, s'il existe une succession supérieure à 39 000 €, les allocations seront partiellement récupérables.

EXEMPLE : Angèle, veuve, a un revenu mensuel de 500 €. Celui de l'ASPA sera de 801 € - 500 € = 301 €.

Si Angèle perçoit l'ASPA pendant 5 ans, la somme maximale récupératrice sera de : 301 x 12 = 3 602 €.

Pour une succession de 100 000 €, l'ASPA sera récupérable sur 100 000 - 39 000 = 61 000 €.

Pour Angèle, 3 602 € perçus par an fait un total pour 5 ans de 3 602 x 5 = 18 010 €.

Ce montant récupérable par année de versements ne peut pas excéder 6 226,27 €/an.

Si Angèle avait un revenu mensuel de 250 €, l'ASPA aurait été de 801 € - 250 € = 550 €/an.

La récupération aurait été de 6 226,27 €, limite du plafond de récupération.

S'il n'existe pas de succession, il n'y a bien sûr pas de récupération possible.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez à tout moment prendre rendez-vous auprès de l'agent bénévole à la mairie chaque mercredi de 9h30 à 11h et qui se fera un plaisir de vous apporter de plus amples renseignements et qui volontiers entreprendra toutes les démarches. Vous avez également la possibilité d'instruire votre dossier près de votre caisse de retraite.

Arrêtés municipaux : Quelques rappels

■ Arrêté du 9 février 1996

Le roulage en char à voile est autorisé sous les réserves indiqués ci-dessous, en permanence sur toute la plage d'Agon-Coutainville, du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 décembre, sauf les jours de grande affluence comme lors des grandes marées, enduro pédestre etc. Le roulage en char à voile est autorisé du 1^{er} juillet au 31 août, sur toute la plage d'Agon-Coutainville avant 11h et après 15h, sauf les jours de grandes affluence. Le roulage en char à voile est autorisé, sous la responsabilité du Club nautique de Coutainville, en permanence, sur la partie plage située au sud du dernier épi sud. Les intéressés devront impérativement être affiliés à la fédération française de char à voile ou bénéficier d'une assurance spéciale pour la pratique de ce sport.

■ Arrêté 159/1997

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit en interrompre l'usage entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux installations classés pour la protection de l'environnement. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

■ Arrêté 24/99

La circulation des chevaux est interdite dans tout le secteur dunaire d'Agon-Coutainville.

■ Arrêté 50/99

Les chiens sont interdits sur la plage et sur le promenoir, du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année. Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sans maître et sans laisse sur l'ensemble du territoire de la commune. Tout chien errant sera immédiatement saisi et mis en fourrière municipale. Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire ce dernier devra, préalablement à la remise de l'animal, acquitter les frais de nourriture et de garde, conformément au tarif en vigueur dans la commune, et signer le document ad hoc dégageant la commune de toute responsabilité.

■ Arrêté 92/2009

Le stationnement des camping-cars est réglementé sur l'ensemble de la commune. Le stationnement des camping-cars est interdit dans le site classé de la Pointe d'Agon. Le stationnement des camping-cars est interdit sur le parking de la rue Dramard et sur le parking de la rue des Dunes pour cause de protection du patrimoine urbain et paysager. Le stationnement des camping-cars est réglementé sur la Place Edouard Leroux : il est interdit de 20h à 8h tous les jours et le jeudi de 8h à 14h. Le stationnement des camping-cars est interdit sur le parking de l'Ecole de Voile, de 8h à 20h, pour des raisons de sécurité liées à l'accès à la plage et à la cale. Les camping-caristes qui ne séjournent pas dans la commune doivent effectuer leurs opérations techniques liées à l'autonomie et à la propreté sur l'aire de service mise à leur disposition au nord du Camping Le Marais.

■ Arrêté 96/2014

L'accès aux plages surveillées est interdit aux chevaux du 1^{er} juillet au 31 août, de 10h à 20h.

■ Arrêté 100/2014

La circulation des vélos est interdite les samedi, dimanche et jours fériés, toute l'année sur le promenoir de Chausey et sur le promenoir de Jersey. La circulation est interdite de 10h à 23h du 1^{er} juillet au 31 août. La circulation est autorisée en dehors des périodes indiquées ci-dessus à vitesse modérée et pour les enfants de moins de 7 ans.

■ Arrêté 156/2014

La pratique du naturisme est autorisée sur la plage de la pointe d'Agon à hauteur du "bois de pins". Une signalisation est mise en place pour délimiter le périmètre pour avertir les non naturistes. Le naturisme est strictement interdit dans les dunes.

■ Arrêté 122/2015

Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération. Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

■ Arrêté 123/2015

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux domestiques (chien, cheval...) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

■ Arrêté 124/2015

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

■ Arrêté 125/2015

dit d'utiliser le terrain de football municipal ainsi que ses tribunes sauf lors des compétitions et de matchs officiels.

■ Arrêté 25/2016

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 19 juin 2012. Du 1^{er} juillet au 31 août, les travaux de construction, dès lors qu'ils nuisent à l'environnement par le bruit, sont interdits. Du 1^{er} juillet au 31 août, les travaux de toute nature nécessitant la mise en place d'échafaudages, matériaux, ou dépôts sur la voie publique ou sur les voies privées ouvertes à la circulation, sont interdits. Les travaux nécessitant le stationnement de véhicules utilisés pour les travaux sont interdits dans les mêmes conditions. Le présent arrêté est valable sur la zone de Coutainville et du Passous, rue du Docteur Lemoine, la rue Halborg et la plage.

Bienvenue aux nouveaux commerçants

■ Boucherie d'Agon

Après avoir exercé dans le Pas-de-Calais, Monsieur et Madame Therage se sont installés à Agon-Coutainville. Boucherie présentant une large gamme de viande pour barbecue et de salades.

Ouvert tous les jours sauf lundi. Ouvert le lundi matin en Juillet/Août. De 7h30 à 12h45 et de 15h30 à 19h30.

Contact : 11 rue de l'Eglise • Bourg d'Agon • 02 33 47 00 52

■ Laurent Doinel

Laurent Doinel est le nouvel accordeur de piano d'Agon-Coutainville. Il donne aussi des cours de piano à domicile.

Contact : 06 78 27 99 24 • laurent.doinel@laposte.net
www.coursplanomanche.fr • Facebook @Laurent Doinel

■ Fromagerie Edouard

Edouard Alexandre vient d'ouvrir une fromagerie, crèmerie et épicerie fine à Agon-Coutainville. Produits locaux, au lait cru, majoritairement sans additif et sans conservateur.

Ouvert le mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 13h et de 16h à 19h. Jeudi de 16h à 20h. Dimanche de 9h à 13h.

Contact : 20 rue Amiral Tourville • 02 33 17 12 87
fromagerie.edouard@orange.fr.

■ La terrasse change de propriétaire

Christophe et Cécile Huguet ont repris le restaurant "La terrasse" du Passous. Originaire de la Région Saint-Loise, le couple a quitté le monde du Tabac presse. Leur spécialité : Viandes grillées au feu de bois et frites maisons !

Le restaurant est ouvert 7 jours sur 7 durant les vacances d'été !

Contact : 2 avenue du Passous 50230 Agon-Coutainville
02 33 76 52 93

■ La Plancha change de propriétaire

Après avoir travaillé pendant 13 ans dans deux restaurants consécutivement à Paris, Monsieur et Madame Layprac sont désormais les nouveaux propriétaires et gérants de La Plancha.

La Plancha est ouvert du mercredi au vendredi (10h à 15h & 18h à 1h) et les week-ends et jours fériés (10h à 2h non-stop) en Juin puis 7jours/7 en Juillet/Août.

Contact : 77 rue Dramard 50230 Agon-Coutainville
02 33 47 26 77.

Contacts utiles

■ Office de tourisme

Place du 28 Juillet • 02 33 76 67 30
agon-coutainville@tourisme-coutances.fr

■ Espace culturel

3 avenue F. Roosevelt • culture.mairie@agoncoutainville.fr
www.cinemaagoncoutainville.fr

■ Bibliothèque Médiathèque

02 33 47 30 77 • biblio.agon@orange.fr

■ CC Mer & Bocage

Hôtel de ville 50207 Coutances Cedex • 02 33 76 55 55
contact@communaute-coutances.fr

■ La poste

Bureau de Coutainville • 02 33 47 15 45

■ SNCF

Gare de Coutances • 02 33 07 50 77 ou 36 35

■ Presse

Ouest-France : gerard.hancock@free.fr
La Manche libre : lml.agoncoutainville@gmail.com

Bilan de l'opération : Adopte une poule

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets ménagers, la commune d'Agon-Coutainville a lancé début avril l'opération "Adopte une poule", attribuant gratuitement deux poules par foyer volontaire sous réserve de respect d'une charte d'engagement. Le but de cette opération étant de réduire la part des déchets ménagers à traiter et notamment la part des déchets compostables. En effet, en complément d'une ration journalière de graines, deux poules ingurgitent en moyenne 96 kg de déchets organiques par an. Au total 27 foyers ont participé à l'opération. Cette démarche permet également de créer un climat de sympathie parmi les participants, par ailleurs, la municipalité souhaiterait la réalisation d'une omelette géante lors de la journée verte et bleue.

Le collège d'Agon-Coutainville s'est lui-même proposé volontaire pour accueillir deux poules. Celles-ci ont d'ores et déjà ingurgité 14,8 kg de déchets et pondu 44 œufs pour le mois de mai.

Ramassage des ordures ménagères

Les déchets ménagers sont ramassés sur l'ensemble de la commune les lundis et vendredis, de septembre à juin. En juillet et en août, pour Coutainville et le Passous, les lundis, mercredis et samedis et pour Agon, les lundis, mercredis et vendredis. Vos déchets doivent être déposés devant votre habitation la veille des ramassages, dans une poubelle fermée et dans un sac transparent.

Concernant le tri sélectif, des containers sont disponibles dans les secteurs de Marché U, Cité Saint-Evrout, Parking de l'école de voile, Camping Municipaux, Avenue du Golf, Mare de l'Essay, Parking du Passous et Maison de retraite.

Ramassage des déchets verts

Les déchets verts (évités les sacs plastique noirs qui s'envolent) sont collectés gratuitement tous les mercredis du 1^{er} avril au 31 octobre. Du 1^{er} novembre au 31 mars, les déchets sont collectés un mercredi sur deux. Les déchets doivent être déposés devant votre habitation la veille des ramassages. Pour rappel, la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit de brûler des déchets verts sur le territoire national.

Cartons

Les commerçants bénéficient d'un service de ramassage des cartons tous les mercredis par les agents communaux.



Sac poubelle

Pour rappel, les sacs noirs ne sont plus ramassés. Des sacs poubelles translucides de 30 et 50 litres sont disponibles en Mairie et à l'Office de Tourisme. Les sacs translucides vendus dans le commerce sont acceptés.

Mobil-homes abandonnés

Depuis plusieurs années des mobil-homes sont abandonnés, plus particulièrement dans les dunes, site classé de la baie de sienne. Des recherches sont faites pour retrouver les propriétaires et remettre les terrains à l'état naturel. Des procédures de nettoyage vont être mises en place cette année.

Contacts utiles

■ Dépannage 24h/24h

EDF : 09 72 67 50 50 • GRDF : 0 800 47 33 33
SAUR : 02 50 72 40 00

■ Poste de secours

Le Passous : 02 33 47 07 69 • Dramard : 02 33 07 59 45
Ecole de voile : 02 33 07 71 92 • SNSM : 02 33 52 72 13
Promenoir Jersey : 02 33 45 15 46

■ Appel d'urgence

Police : 17 • Pompiers : 18 ou 02 33 47 08 50
Gendarmerie : 02 33 76 54 20 • Samu : 15 ou 112
Centre antipoison (Rennes) : 02 99 59 22 22

UN GUIDE PRATIQUE & UN AGENDA DES MANIFESTATIONS

Edition 2017

Disponibles à la Mairie et à l'Office de tourisme





Mairie d'Agon-Coutainville

2 avenue Louis Perier
50230 Agon Coutainville
Tél : 02 33 76 67 30
Fax : 02 33 76 67 31



www.agoncoutainville.fr



@espaceculturel

